

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 6 mars 2023

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- absents	3
- votants	14

L'an deux mil vingt-trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations sous la présidence de M. PICARD, Maire.

Date de la convocation

27 février 2023

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. PICARD, Maire
Mme CHEVALIER, M. DENIS, Mme LAGNEL, M. ROUSSEL, M. REBISCHUNG, M. BENET, Mme BECQUART, Mme VIGER, M. GOULARD, M. CAVE, Mme LETELLIER.

Absents :

M. LUCAS pouvoir à Mme CHEVALIER, Mme HORCHOLLE-PINTO pouvoir à Mme LAGNEL, Mme SERANO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance au Conseil, qui l'approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Approbation du compte de gestion
- 2) Approbation du compte administratif 2022
- 3) Affectation du résultat 2022
- 4) Taux d'imposition 2023
- 5) Budget primitif 2023
- 6) Subventions 2023
- 7) Participations intercommunales 2023
- 8) Adhésion au FSL et au FAJ
- 9) Urbanisme
- 10) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ROUSSEL Alain, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. PICARD Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice 2022 :	868 036.93 €
Recettes de l'exercice 2022 :	1 065 937.24 €
Résultat de l'exercice 2022 :	197 900.31 €
Excédent antérieur reporté :	88 916.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice 2022 :	311 650.13 €
Recettes de l'exercice 2022 :	330 211.23 €
Résultat de l'exercice 2022 :	18 561.10 €
Excédent antérieur reporté :	148 798.95 €

Restes à réaliser en dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser en recettes :	0.00 €
Besoin de financement :	0.00 €

2° - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Affectation du résultat 2022

1) DETERMINATION DU RESULTAT

SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)

Recettes de l'exercice 2022	330 211,23 €
Dépenses de l'exercice 2022	311 650,13 €
Solde d'exécution de l'exercice 2022	18 61,10 €
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2022)	148 798,95 €
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2022)	0,00€
Solde antérieur reporté (001)	148 798,95 €
Solde cumulé au 31/12/2022	167 360,05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)

+ Recettes de l'exercice 2022	1 065 937,24 €
- Dépenses de l'exercice 2022	868 036,93 €
= Résultat de l'exercice 2022	197 900,31 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2022)	287 840,59 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2022)	198 924,02 €
= Résultat antérieur reporté (002 de 2022)	88 916,57 €
Résultats cumulés (002 pour 2022)	286 816,88 €

2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI

+ Résultat de la SI en 2022	18 561,10 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2022	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2022	0,00 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	148 798,95 €
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	167 360,05 €

3) AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT A AFFECTER	286 816,88 €
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0,00 €
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
= Solde disponible affecté comme suit :	286 816,88 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	286 816,88 €
Total affecté au c/ 1068 en 2023 :	0,00 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2023)	286 816,88 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2023)	167 360,05 €

Point n° 4 de l'ordre du jour : taux d'imposition 2023

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2023, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont pour 2023 :

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17.75 %

Point n° 5 de l'ordre du jour : Budget Primitif 2023

Section de fonctionnement :

Dépenses

011 Charges à caractère général	455 900
---------------------------------	---------

012	Charges de personnel	343 500
014	Atténuation de produits	42 000
65	Autres charges	129 145
66	Charges financières	2 184
67	Charges exceptionnelles	1 000
68	Dotations aux amortissements	10 200
023	Virement à la section d'investissement	385 000
	Total	1 368 929

Recettes

013	Atténuation de charges	2 000
70	Redevances	79 212,12
73	Contributions directes	560 200
74	Dotations, Subventions	332 000
75	Autres produits	72 600
77	Produits exceptionnels	36 100
002	Excédent de fonctionnement reporté	286 816,88
	Total	1 368 929

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	80 281
	Dépenses par opération	
86	Mairie	1 000
89	Voirie	32 100
100	Sécurité	410 000
107	Eclairage public	180 000
108	Cantine	2 000
115	Groupe Scolaire	50 000
280	Opérations immobilières	124 000
300	Matériel services techniques	20 000
041	Opérations d'ordre	328 789
	Total	1 240 470

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	385 000
001	Solde d'Exécution N-1	167 360,05
10	Recettes financières	19 427,95
13	Subventions d'investissement	230 000
16	Emprunts	100 000
040	Opérations d'ordre de transfert	9 893
041	Opérations d'ordre entre section	328 789
	Total	1 240 470

Le Maire soumet le Budget Primitif 2023 qui s'élève à 2 609 399 € en dépenses et 2 609 399 € en recettes au Conseil municipal qui le vote à l'unanimité.

Point n° 6 de l'ordre du jour : Subventions 2023

BENEFICIAIRE	Montant 2023
A.S.B.C	3 000,00 €
ANCIENS MOBILISES	305,00 €
ARC ET NATURE	381,00 €
ARCHEO JAZZ	3 000,00 €
ASSOCIATION CHATEAU BLAINVILLE 76	2 500,00 €
ATELIER PEINTURE MINI CLUB	400,00 €
AUTOUR DE LA DANSE	2 600,00 €
C.A.T.V. - ECOLE DANSE DE RY	250,00 €
Club du 3ème âge - VISITES DE L EGLISE	610,00 €
COMITE DES FETES	2 000,00 €
C.L.I.C	2 800,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000,00 €
FEUILLES D'AUTOMNE	534,00 €
MARMITONN'ET VOUS	200,00 €
MINI CLUB	1 000,00 €
OCCE RASED 76	125,00 €
La Sirène	3 000,00 €
Vélo Club de Catenay	305,00 €
Total	27 010,00 €
Divers non affecté	2 990,00 €
Total Budgétisé	30 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces subventions.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Participations intercommunales 2023

CCICV ordures ménagères	3 000,00 €
ENTENTE INTERCOMMUNALE	7 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces participations.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Adhésion Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Maire fait part au Conseil de l'adhésion de la Commune au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes depuis plusieurs années.

Ce sont des aides qui sont versées par le Département.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir renouveler ces adhésions pour 2023.

La participation financière au FSL est de 0.76 € par habitant et celle du FAJ et de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de poursuivre l'adhésion au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Urbanisme

- CUb SAS AVI2B : Route de Cauvicourt : Détachement de 5 parcelles de terrain à bâtir.
La commune serait d'accord pour 2 ou 3 parcelles constructibles mais ne participera pas à l'extension du réseau électrique.
- CUb BAZIL : Rue des Jonquilles : Renseignement sur constructibilité d'une parcelle.
La commune donne un avis défavorable au projet car il n'y a pas d'accès à la parcelle.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Affaires courantes

M. le Maire évoque les points suivants au Conseil :

- ✓ La commune doit choisir les matériaux utilisés pour la réfection des façades des cases commerciales, route de Ry. La préférence va au bois car il peut être teinté au détriment du PVC blanc.
- ✓ Le talutage sera à reprendre Route d'Arpentigny.
- ✓ La commune a décidé de passer à la livraison de repas en liaison froide par la Société NEWREST à compter de ce jour. Les repas sont élaborés par des nutritionnistes et les menus sont choisis par les membres de la commission « cantine ».
- ✓ M. DELNOTT François a été nommé président du Syndicat d'eau du Crevon suite au décès de M. CHARBONNIER Robert.

M. REBISCHUNG demande la remise en état du marquage au sol dans la montée qui mène au hameau du Château, route de Buchy.

M. BENET constate que des clôtures ont été édifiées sans déclaration de travaux.

M. GOULARD demande l'installation d'un lampadaire sur la placette de la rue des Pommiers.

M. DENIS informe le Conseil que la commission « Appel d'offres » se réunira le 20 mars prochain pour l'ouverture des plis dans le cadre du marché public pour les travaux de création d'un cheminement piétonnier et d'aménagements de sécurité route de la Vieux-Rue.

Pas d'auditeur présent à cette séance

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.